



# OPÉRATION DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES 2025 SUR LE VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

## NOTE A L'ATTENTION DES COMMUNES

En 2025, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné poursuit son programme de lutte contre les frelons asiatiques sur son territoire, dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité. Pour cela, elle a conventionné avec la FGDON 35 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) afin de mettre en place un plan de lutte concerté.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné prend en charge **100 % du coût de l'enlèvement des nids de frelons asiatiques actifs** sur le territoire du **15 avril au 1<sup>er</sup> décembre 2025**.

La marche à suivre est la suivante :

1. La personne souhaitant un enlèvement **appelle la plateforme de la FGDON35** au **09.75.53.57.91** (en cas de ligne occupée, laisser impérativement un message avec les coordonnées complètes pour un rappel rapide et une prise en compte immédiate de la demande) ou par mail à l'adresse [secretariat@fgdon35.fr](mailto:secretariat@fgdon35.fr)
2. La FGDON35 se charge de contacter le prestataire de l'enlèvement
3. Le prestataire contacte le propriétaire pour convenir de l'intervention
4. L'intervention est réalisée et une attestation est signée sur place par le propriétaire et l'entreprise
5. La facture est envoyée à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné qui prend en charge la totalité de la prestation, le propriétaire n'a rien à payer

Une entreprise, une association ou une commune peut aussi faire appel à ce service avec la même marche à suivre.

**La prise en charge de l'enlèvement par le Val d'Ille-Aubigné n'est pas possible si :**

- Il s'agit d'un nid de guêpes ou de frelons communs ;
- La démarche précédemment citée n'a pas été respectée, c'est-à-dire si l'entreprise n'est pas missionnée directement par la FGDON35. **Si l'entreprise est contactée directement par un particulier, une entreprise, une association ou une collectivité, l'intervention sera aux frais du demandeur.**

**Quelle entreprise est habilitée à intervenir sur le territoire ?**

Une seule entreprise est habilitée pour intervenir sur le territoire dans le cadre d'un marché. Il s'agit de l'entreprise HCE, basée à Val Couesnon.

**Que faire si quelqu'un vous signale un nid de frelons asiatiques ?**

Indiquer à la personne qu'elle doit contacter la FGDON 35 au **09.75.53.57.91** ou [secretariat@fgdon35.fr](mailto:secretariat@fgdon35.fr) en vous référant à la marche à suivre ci-dessus. **Vous ne devez en aucun cas contacter directement l'entreprise d'enlèvement.**